

FPR n° B5

**DIRECTEUR DES PARCS NATIONAUX, DES AIRES
PROTEGEES ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

FILIERE : Management

FAMILLE METIERS : Génie forestier et protection de la nature

ACTIVITES :

Le Directeur des Parcs Nationaux, des Aires Protégées et de la Protection de la Nature reçoit compétence générale pour la mise en œuvre des orientations de l'Agence en matière de protection de la diversité biologique et de la préservation des valeurs paysagères et culturelles, dans le respect du milieu naturel et des traditions des populations avoisinantes.

MISSIONS :

Le Directeur des Parcs Nationaux, des Aires Protégées et de la Protection de la Nature est chargé des missions suivantes :

- Participer au développement du réseau des parcs nationaux à travers la mise en œuvre du processus de concertation et de classement des aires protégées ;
- Proposer la création de parcs nationaux ou leur extension ;
- Contribuer à la conservation, la gestion durable, la réhabilitation et la restauration de la flore et de la faune sauvage et de ses habitats naturels ;
- Mettre en œuvre les mesures spécifiques de restriction pour certaines activités admises dans les espaces limitrophes des parcs et en assurer le suivi et l'évaluation.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Directeur des Parcs Nationaux, des Aires Protégées et de la Protection de la Nature relève directement du Directeur Général de l'ANEF. Il supervise les entités suivantes :

- Département des parcs nationaux et des aires protégées ;
- Département de la chasse et de la cynégétique ;
- Département de la pêche et de l'aquaculture continentales.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de directeur d'administration centrale ou un poste de chef de division pendant au moins 06 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 10 ans.
- Maîtrise des langues : Arabe ; Français ; Anglais

